AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0613
FR0000050809-FS0400

30 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOPRA STERIA GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 avril 2026, la société anonyme Sopra GMT[1] (PAE Les Glaisins Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 28 avril 2026, le seuil de 20% du capital de la société SOPRA STERIA GROUP et détenir, individuellement, 4 035 669 actions SOPRA STERIA GROUP représentant 7 585 087 droits de vote, soit 20,50% du capital et 29,91% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions de SOPRA STERIA GROUP résultant de l'annulation par SOPRA STERIA GROUP, le 28 avril 2026, de 858 163 actions auto-détenues correspondant aux actions SOPRA STERIA GROUP rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre par SOPRA STERIA GROUP entre le 2 octobre 2024 et le 28 janvier 2025[3].

 Il est précisé que, afin que cette annulation n'entraine pas (i) le franchissement par Sopra GMT, à la hausse, à titre individuel et direct, du seuil de 30% des droits de vote de SOPRA STERIA GROUP et (ii) un accroissement par le concert de sa participation en droits de vote dans SOPRA STERIA GROUP de 1% ou plus en moins de douze mois consécutifs (situation d'« excès de vitesse » d'acquisition), Sopra GMT a, préalablement à cette annulation, ajusté à la baisse le nombre de droits de vote qu'elle détient dans SOPRA STERIA GROUP par mise au porteur de 366 251 actions qu'elle détient dans SOPRA STERIA GROUP.

[1] Société anonyme de droit français détenue, au résultat de la réalisation de l'investissement d'OEP SGMT B.V. au capital de Sopra GMT (intervenue le 18 juillet 2024) à environ 54,0% par la famille Pasquier, 22,4% par la famille Odin et 22,6% par OEP SGMT B.V.

[2] Sur la base d'un capital composé de 19 689 538 actions représentant 25 357 731 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué de la société SOPRA STERIA GROUP du 28 avril 2026.

À cette occasion, le concert composé des sociétés OEP SGMT B.V.[4], Sopra GMT[1], de la famille Pasquier, de la famille Odin et des managers du groupe **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 28 avril 2026, 4 557 462 actions SOPRA STERIA GROUP représentant 8 565 662 droits de vote, soit 23,15% du capital et 33,78% des droits de vote de cette société[2], ainsi répartis :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
OEP SGMT B.V.*	0	0	0	0
Sopra GMT**	4 035 669	20,50	7 585 087	29,91
Famille Odin**	210 693	1,07	413 321	1,63
Famille Pasquier**	125 371	0,64	237 850	0,94
Managers	185 729	0,94	329 404	1,30
Total concert	**4 557 462**	**23,15**	**8 565 662**	**33,78**

** Aucune détention directe d'actions SOPRA STERIA GROUP.*
*** Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « fondateurs ».*

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions des articles L 233-7 VII du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Sopra GMT déclare les intentions suivantes vis-à-vis de la société SOPRA STERIA GROUP pour les six mois à venir :

- le franchissement du seuil de 20% du capital de SOPRA STERIA GROUP résulte d'une diminution du nombre total d'actions de SOPRA STERIA GROUP résultant de l'annulation par SOPRA STERIA GROUP, le 28 avril 2026, de 858 163 actions auto-détenues correspondant aux actions SOPRA STERIA GROUP rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre par SOPRA STERIA GROUP entre le 2 octobre 2024 et le 28 janvier 2025, et n'a donc nécessité aucun financement de la part de Sopra GMT ;
- Sopra GMT agit de concert avec la famille Pasquier, la famille Odin, des managers du groupe et OEP SGMT B.V. ;
- Sopra GMT n'envisage pas de procéder à des acquisitions d'actions de la société SOPRA STERIA GROUP. Il est néanmoins précisé que SOPRA STERIA GROUP a annoncé qu'elle envisage le lancement en 2026 d'un nouveau programme de rachat d'actions pour un montant maximum de 40 millions d'euros (cf. communiqué de la société SOPRA STERIA GROUP du 28 avril 2026) et que la participation en capital et en droits de vote de Sopra GMT dans SOPRA STERIA GROUP pourrait augmenter au résultat de l'annulation des actions rachetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions ;
- elle n'envisage pas de prendre le contrôle de la société SOPRA STERIA GROUP au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- elle entend soutenir la stratégie de la société SOPRA STERIA GROUP et n'a pas l'intention de mettre en œuvre les opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- elle n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier mentionné au 4° et au 4° bis du I de l'article L. 233- 9 du code de commerce ;
- elle n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société SOPRA STERIA GROUP ;
- elle n'envisage pas de demander la nomination d'un représentant supplémentaire au conseil d'administration de la société SOPRA STERIA GROUP. »

———

[4] Société à responsabilité limitée de droit néerlandais (sise Eduard van Beinumstraat 30, 1077CZ, Amsterdam, Pays-Bas) contrôlée au plus haut niveau par la société OEP IX GP, LLC.